

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**3 NOVEMBRE 2020**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 3 novembre 2020 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique suite à l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2020.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse  
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

**OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

**Assemblée ordinaire du 2 novembre 2020**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2020;
4. Administration générale;
  - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
  - 4.2 Dépôt d'un rapport sur un état comparatif comparant les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés à ce jour et comparant également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent;
  - 4.3 Dépôt d'un second état comparatif comparant les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant à ce jour;
  - 4.4 Autorisation de paiement pour décompte # 4 pour travaux rue Mgr Ross;
  - 4.5 Autorisation de la dépense pour changer l'entrée électrique de la centrale de pompage de l'eau potable;

- 4.6 Résolution pour l'utilisation de l'aide financière reçue pour pallier aux pertes financières dues à la COVID;
5. Adoption du second projet avec ou sans modification du règlement numéro 349 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'encadrer l'installation de serres temporaires, de modifier la marge de recul avant applicable à la Zone 5-C et de permettre un empiètement dans la marge de recul avant pour la gestion des eaux pluviales;
  6. Avis de motion du règlement numéro 350 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuel;
  7. Suivi de la réparation du ponceau sur la route de Grosses-Roches;
  8. Adjudication du contrat pour la collecte et transport des matières résiduelles ;
  9. Suivi de dossier recherches de fuites ;
  10. Suivi de dossier pour l'agrandissement du garage municipal ;
  11. Suivi de dossier pour la réparation du mur de protection de la prise d'eau potable ;
  12. Renouvellement de l'entente 2021-2025 avec la Ville de Matane relative à la gestion des équipements et infrastructures appartenant à la ville et déclarées à caractère supralocal par le gouvernement (piscine, bibliothèque, station de ski Mont-Castor, Colisée Béton-Provincial, club de golf, bureau d'Information touristique, aéroport) ;
  13. Formation d'un Comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique MADA ;
  14. Autorisation de construction de résidence sur le lot 3 170 300
  15. VARIA

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

Période de questions  
**Levée de l'assemblée**

**2020-11-159                      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 2 novembre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

**ADOPTÉE**

**2020-11-160 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-11-161 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 OCTOBRE AU 2 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 6 octobre au 2 novembre 2020, pour un montant de 22,262.21 \$ numérotés consécutivement de 3582 à 3596 pour les chèques de payes et de 5623 à 5648 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

Présentation et dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé au 15 octobre et des revenus et dépenses de l'exercice financier précédent.

Présentation et dépôt d'un état comparatif comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

**2020-01-162 AUTORISATION DU PAIEMENT DÉCOMPTE # 4 - ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC. POUR PROJET REMPLACEMENT D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL TRONÇONS I020 ET I044**

Considérant que le service de génie civil de la FQM a procédé à un décompte progressif n° 4 en date du 7 octobre 2020 suite à une analyse et recommande le paiement pour le projet ci-haut mentionné;

Considérant que les montants, du présent décompte, incluant les taxes, à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « Les Entreprises d'Auteuil et fils Inc. », se résument comme suit :

Travaux	Cumulatif	Présente demande
Sous-total	239 013.84 \$	17 605.12 \$

<b><u>Total</u></b>	<b><u>239 013.84 \$</u></b>	<b><u>17 605.12 \$</u></b>
Taxes	35 792.32 \$	2 636.37 \$
<b><u>Grand total</u></b>	<b><u>274 806.16 \$</u></b>	<b><u>20 241.49 \$</u></b>

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement du décompte progressif n° 4 à l'entrepreneur ci-haut mentionné pour une somme de 20 241.49 \$.

**QUE** considérant que le projet s'est terminé au 31 décembre 2019, ladite dépense sera prise à même le surplus accumulé. Elle fera partie du seuil à déboursier (97 000\$) pour avoir droit à l'aide financière provenant de la TECQ (686 279 \$).

**ADOPTÉE**

**2020-11-163    *AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR CHANGER L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DE LA STATION DE POMPAGE DE L'EAU POTABLE***

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la dépense pour une somme de 8 784.00 \$ plus les taxes applicables tel que mentionnée dans la soumission de la compagnie Entreprises d'Électricité G. Ouellet inc. pour remplacer l'entrée électrique de la centrale de pompage de l'eau potable.

**QUE** la dépense sera imputée au budget courant.

**ADOPTÉE**

**2020-11-164    *RÉSOLUTION POUR L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA COVID AU MONTANT DE 19 430 \$***

Considérant que le Gouvernement du Québec a fait parvenir une lettre à la municipalité le 5 octobre dernier l'informant qu'elle recevra une aide financière d'une somme de 19 430 \$ pour atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la municipalité;

Considérant que cette somme pourra être utilisée autant en 2020 qu'en 2021, à sa convenance;

Considérant que le comptable demande de passer une résolution pour décider de son utilisation étant donné que cela peut être utilisé en 2020 et 2021;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches confirme qu'une somme de 10 000 \$ sera utilisée pour l'année 2020 pour combler le manque à gagner des revenus intérêts, des achats pour la protection et faire un don pour la guignolée de 500 \$, et que le solde de 9 430 \$ sera utilisé pour l'année 2021 dans les dépenses de fonctionnements.

#### **ADOPTÉE**

##### **Consultation écrite pour les projets de règlements 348 et 349 :**

La directrice générale avise le Conseil municipal qu'elle n'a reçu aucune demande de consultation écrite pour lesdits projets.

##### **2020-11-165 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 349 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 307**

Considérant que le but du présent projet de règlement est d'encadrer l'installation de serres temporaires sur l'ensemble du territoire, de diminuer la marge de recul avant applicable à la zone 5-C et de permettre un empiètement dans la marge de recul avant pour la gestion des eaux pluviales.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte par les présentes, le second projet sans modifications du règlement numéro 349 modifiant le règlement de zonage numéro 307 afin d'encadrer l'installation de serres temporaires, de modifier la marge de recul avant applicable à la zone 5-C et de permettre un empiètement dans la marge de recul avant pour la gestion des eaux pluviales.

**QUE** le projet de règlement et sa présentation détaillée peuvent être consultés au bureau municipal (122, rue de la Mer) du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, à l'exception du vendredi fermé. Ces informations sont également disponibles en ligne sur la page d'accueil du site Internet de la municipalité au [www.municipalite.grossesroches.ca](http://www.municipalite.grossesroches.ca).

#### **ADOPTÉE**

##### **2020-11-166 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350**

La conseillère madame Nicole Côté, donne avis de motion qu'elle présentera ou fera présenter, séance tenante, le projet de règlement 350 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle afin de modifier le seuil d'appel d'offres tel que décrété par les Affaires municipales et qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce Conseil.

Le projet règlement numéro 350 est déposé séance tenante.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 350 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 346 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN D'AUGMENTER LES  
SEUILS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 346 sur la gestion contractuelle a été adopté par la municipalité le 17 août 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin de répondre au nouveau seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre des Affaires municipales en août 2020;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par \_\_\_\_\_ à la séance ordinaire du 3 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le règlement numéro 350 est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et que le conseil **ORDONNE ET STATUE** par ce règlement ce qui suit :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 350 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle afin d'augmenter les seuils d'appel d'offres public ».

#### ARTICLE 2

Le troisième paragraphe de la première partie du règlement est abrogé et remplacé par celui-ci;

« ATTENDU QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais moins de 105 700 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, prévoir des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

#### ARTICLE 3

Le point 1. « **Objet du règlement** » de la SECTION I est abrogé est remplacé par celui-ci :

##### **1. Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet :

- a) De prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 C.M.
- b) de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 105 700 \$.

#### ARTICLE 4

Le tableau du point « **4. Contrats pouvant être conclus de gré à gré** » est modifié de la façon suivante :

TYPE DE CONTRAT	MONTANT DE LA DÉPENSE
Assurance	105 700 \$
Exécution de travaux ou fourniture de matériel ou de matériaux	105 700 \$
Fourniture de services (incluant les services professionnels	105 700 \$

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2020-11-167 RECONDUCTION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025**

Considérant que l'entente sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal prendra fin le 31 décembre 2020;

Considérant que la Municipalité de Grosses-Roches souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal;

Considérant que les équipements et infrastructures sont les suivants :

- Piscine;
- Bibliothèque;
- Station de ski Mont-Castor;
- Colisée Béton-Provincial;
- Club de golf;
- Bureau d'information touristique;
- Aéroport.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte le renouvellement de l'entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal 2021-2025.

**QUE** le Conseil municipal autorise la mairesse, madame Victoire Marin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault, à signer, pour et en son nom de la Municipalité, le protocole d'entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

**QUE** le montant de la dépense se répartit comme suit pour les cinq (5) prochaines années :

Année	Quote-part à payer	Pourcentage	Augmentation
-------	--------------------	-------------	--------------

			annuelle
2021	6 289 \$	3%	183 \$
2022	6 541 \$	4%	252 \$
2023	6 802 \$	4%	262 \$
2024	7 142 \$	5%	340 \$
2025	7 500 \$	5%	357 \$

**ADOPTÉE**

**2020-11-168      FORMATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE  
À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES  
AÎNÉS**

Considérant que la municipalité doit mettre à jour sa Politique Municipalité amie des aînés;

Considérant qu'un Comité de pilotage doit être formé pour travailler sur la mise à jour;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité nomme les personnes suivantes pour faire partie dudit Comité, à savoir :

- Madame Victoire Marin;
- Madame Linda Imbeault;
- Madame Guylaine Ouellet;
- Madame Marie-Laure Leymonie
- Monsieur Luc Carey
- Madame Nadine Turcotte, accompagnatrice dans la démarche.

**ADOPTÉE**

**2020-11-169      AUTORISATION DE CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE SUR LE  
LOT 3 170 300**

Considérant que le futur acquéreur Monsieur Mickael Gervais du terrain de Madame Madone Langlois à l'est du village portant le numéro de lot 3 170 300 désire faire la construction d'une résidence sur ledit lot;

Considérant que la municipalité a demandé à être consultée lors de la délivrance de permis de construction d'une résidence sur un lot en bordure du fleuve;

Considérant que la construction projetée de ladite résidence se situe selon le plan fourni par l'arpenteur à une distance suffisante pour éviter le risque élevé suite à l'érosion des berges;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :



QUE le Conseil municipal autorise l'inspecteur en bâtiment à délivrer les permis nécessaires pour la construction de ladite résidence sur le lot 3 170 300 tel qu'identifié sur le plan projet d'implantation de l'arpenteur, M. Jean-Marc Michaud.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : 19 h 55      Fin : 19 h 58

Une question par courriel sur les nuisances dans les cours.

La municipalité a déjà essayé de sensibiliser les contribuables, mais certains contribuables n'en tiennent pas compte.

Le Conseil devra se pencher sur cette question à savoir s'il désire être plus sévère et imposer des amendes si les contribuables ne respectent pas le règlement des nuisances.

Autre question concernant les travaux sur la rue Mgr Ross.

Le pavage est prévu pour le printemps 2021.

**2020-11-170 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner la présente assemblée à lundi le 23 novembre 2020 à 19h30 par conférence téléphonique, il est 20 h.

**ADOPTÉE**

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions, votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, de 3 novembre 2020.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date

